

Mairie de La Brède

Conseil Municipal du 11 mars 2024

BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2024 – Note de synthèse

Le Conseil Municipal du 16 février 2024 a délibéré sur le compte administratif, validant ainsi les comptes 2023. Lors de cette même séance le Conseil Municipal également débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2024.

La commission des finances s'est réunie le mercredi 7 mars pour examiner le projet de Budget 2024.

Le résultat de l'exercice 2023 en fonctionnement, (différence entre les recettes et les dépenses) est un excédent de 640 175 € auquel s'ajoute l'excédent des années antérieures d'un montant de 1 539 361 €, soit un résultat de clôture de 2 179 536 €.

En investissement, le résultat 2023 entre dépenses et recettes est un solde négatif de 387 114 € auquel il faut additionner le solde positif de 2022 de 135 509 €, ce qui donne un résultat de clôture déficitaire de - 251 604 €.

A cela, il faut rajouter les restes à réaliser (c'est à dire les dépenses d'investissement engagées en 2023 mais non encore payées et les recettes non encore perçues au 31 décembre) : ces RAR représentent un montant de - 340 634 € (624 764 € en dépenses et 284 130 € en recettes).

Le besoin réel de financement en investissement est en conséquence d'un montant de 592 238,85 € financés à partir de l'excédent de fonctionnement.

Ces résultats de l'exercice 2023 sont reportés sur le budget 2024.

Le projet de budget primitif 2024 se décompose comme suit :

1) Dépenses de fonctionnement :

- **Charges à caractère général : montant prévisionnel total de 1 980 650 € :**

- **Achats de prestations de service** : il s'agit des prestations liées à des événements qui sont refacturées au public via l'achat de billets (corrida, concerts...).

Estimation : 60 000 €

- **Achats de matières**, fluides et fournitures dont les consommations d'énergie, l'eau, le carburant, les matériaux pour la voirie, les consommations d'entretien et petits matériels techniques, l'alimentation, les fournitures administratives, scolaires et périscolaires...

Estimation : 733 500 € en baisse par rapport à 2023 du fait du reflux de la crise énergétique et de l'inflation prévus en 2024.

- **Prestations de services extérieures** avec notamment les locations de matériels (photocopieurs, véhicules ou gros outillage), les travaux d'entretien externalisés (espaces verts, terrains de sports, bâtiments, voiries, éclairage...), les assurances et contrats obligatoires (contrôles techniques, sécurité incendie...), les sorties et animations de l'accueil loisirs et de l'espace jeunes, les prestations des associations pour les ateliers périscolaires, les études, versements à des organismes de formation...
Estimation : 850 500 €
- **Participations et honoraires divers** avec frais d'actes et de contentieux, publicités, publications et relations publiques, festivités, foires et salons, frais de transport (ALSH et écoles), frais postaux, de télécommunications et bancaires, impôts et taxes...
Estimation : 330 500 €
- **Charges de personnel : montant prévisionnel total de 2 820 120 € :**
 - Rémunérations des personnels titulaires, contractuels, vacataires, régimes indemnitaires
Estimation : 1 906 020 €
 - Charges patronales et sociales, prévoyance et assurance du personnel (accidents du travail...), retraite...
Estimation : 813 900 €
 - Cotisations à divers organismes (formation, gestion des carrières...)
Estimation : 31 400 €
- **Charges de gestion courante : montant prévisionnel total de 528 500 € :**
 - Indemnités et frais des élus (formations...) :
Estimation : 135 500 €
 - Contributions obligatoires aux écoles privées et au syndicat d'énergie électrique :
Estimation : 199 000 €
 - Subventions aux associations, au centre communal d'action sociale et organismes divers :
Estimation : 137 500 €
 - Licences informatiques : 50 000 €
 - Divers : dots, prix... : 6 500 €
- **Charges financières (intérêts des emprunts) : montant prévisionnel total de 81 610 €** intégrant les intérêts courus non échus.
- **Charges exceptionnelles : montant prévisionnel total de 1000 €**

Total des dépenses réelles de fonctionnement : 5 387 678 euros.

- **Amortissements et provisions : 527 642 €**
- **Virement à la section d'investissement : 1 255 130 €**

Total des dépenses de la section de fonctionnement : 7 170 450 €

2) Recettes de fonctionnement

- **Produits des services : montant prévisionnel total de 450 620 € :**
 - Produits des services aux usagers : la cantine, l'accueil périscolaire, les accueils de loisirs, les entrées des festivités, les concessions du cimetière, les redevances d'occupation du domaine public, la location de la salle des fêtes...
- **Impôts et taxes : montant prévisionnel total de 3 889 296 € :**
 - Impôts locaux (foncier bâti et foncier non bâti, habitation) :
Estimation : 3 086 000 € (maintien des taux du foncier bâti à 44 %, du non bâti à 73,04 % et de la taxe d'habitation résiduelle à 23,46 %)
 - Attribution de compensation de la taxe professionnelle (communauté de communes) :
523 296 €
 - Autres taxes (électricité, pylônes, marché, droits de mutation...) : *280 000 € environ*
- **Dotations et participations : montant prévisionnel total de 1 187 862 € :**
 - Dotation globale de fonctionnement (Etat) : *883 000 €*
 - Caisse d'allocations familiales (enfance/jeunesse...) : *125 000 €*
 - FCTVA : *27 904 €*
 - Autres dotations (subventions, passeports, CNI, élections, recensement, attributions diverses) : *environ 151 950 € environ*
- **Atténuation de charges : 20 000 €**
- **Autres : montant prévisionnel total de 10 000 €**

Total des recettes réelles de fonctionnement : 5 583 153 euros environ.

Résultat de fonctionnement reporté : 1 587 297 €

Total des recettes de la section de fonctionnement : 7 170 450 €

3) Dépenses d'investissement

- **Opérations nouvelles d'investissement : montant prévisionnel total de 2 128 500 € :**
 - **Programme voirie** : pour un total de 1 040 000 € environ (cheminement doux avenue de l'Esprit des Lois, électrification et wifi au parc de l'Espérance).
 - **Programme aménagement du bourg** (346 500 €) : Travaux de construction du skate-park, mobilier urbain.
 - **Programme acquisition de matériel** : 73 000 € avec des matériels informatiques, techniques et d'espaces verts, cuisine, police municipale...
 - **Programme enfouissement de réseaux et éclairage public** : 36 000 € pour le remplacement d'éclairage public et des extensions diverses.
 - **Programme établissements scolaires** : 90 000 € : Chauffage de l'école maternelle, jeu de cour, matériels et mobilier divers...
 - **Programme bâtiments communaux** : 10 000 € : Maitrise d'œuvre pour l'aménagement des locaux de la police municipale.

- **Programme ZAC de Filleau** : 353 000 € pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'aménagement de la Promenade Gérard Leclair
 - **Programme équipements sportifs** : 120 000 € pour la réfection de la toiture du gymnase de tennis.
 - **Eglise** : 12 000 € pour des aléas sur la réfection de la couverture.
 - **Mairie** : 48 000 € : Chauffage, matériels et mobilier divers
- **Emprunt : montant prévisionnel total de 480 256 €** : remboursement du capital d'emprunt et remboursement de la première annuité de l'avance remboursable du SDEEG pour la modernisation de l'éclairage public.

Total des dépenses réelles d'investissement de l'exercice : 2 624 800 € environ.

- **Restes à réaliser (RAR) : montant total de 624 764,5 €** : solde des opérations de 2023 à payer.
- **Constatation de l'avance remboursable du SDEEG pour la 2^{ème} phase de modernisation de l'éclairage public (138 300 €)**
- **Déficit d'investissement reporté de l'exercice 2023 : 251 604 €**
- **Divers : 24 375 €**

Total des dépenses de la section d'investissement : 3 647 800 €

4) Recettes d'investissement

- Excédent de fonctionnement capitalisé : 592 239 €
- Fonds de Compensation de la TVA, fonction des dépenses d'investissement 2022 : 170 218 €
- Taxe d'aménagement, 133 000 € environ estimés
- Subventions d'investissement : 250 000 € pour les nouvelles opérations
- RAR de 2023 en recettes : 284 130 €
- Emprunt nouveau éventuel : 300 000 €
- Constatation de l'avance remboursable du SDEEG pour la 2^{ème} phase de modernisation de l'éclairage public (138 300 €)
- Amortissement des immobilisations : 527 642 €

Total des recettes réelles d'investissement : 2 392 670 €.

Virement de la section de fonctionnement : 1 255 130 €

Total des recettes de la section d'investissement : 3 647 800 €